Dégelis
Ville d'accueil au Témiscouata!

Avis de réclamation

Nom et prénom du réclamant :				
Adresse :				
Ville :			Code postal :	
Numéro de téléphone :	Résidence :		Travail :	

Date de l'événement :		Heure	
Lieu de l'événement :			
Rapport de police, s'il y a lieu :			

Description de l'événement :
Dommages subis :

Pièces jointes :	
Montant réclamé :	
Détail du montant réclamé :	

Signature (obligatoire) : _____ Date : _____

- Tout avis de réclamation doit être transmis au greffier de la municipalité dans les 15 jours de l'événement, faute de quoi, la municipalité n'est pas tenue de payer des dommages-intérêts, nonobstant toute disposition de la loi. (L.c.v., art.585)
- Transmettre à : Service du greffe
  Ville de Dégelis
  369, av. Principale
  Dégelis, Qc G5T 2G3